

Marseille, le 25 Avril 2022

Recommandations en cas de présence d'ERP avec accueil de petite enfance dans un périmètre de dédémoustication à l'occasion de la survenue de cas importés ou de cas autochtones (Ecoles maternelles et primaires, crèches, jardins ou fermes pédagogiques, centre aérés...)

Rappels :

Les traitements sont généralement effectués très tôt le matin (vers 5h30) et impérativement en l'absence des enfants. L'opérateur de traitement est : l'Entente Inter Départementale (EID) Méditerranée.

Les produits insecticides utilisés sont à base d'un pyréthrianoïde ou de pyréthrines naturelles et dûment homologués et autorisés pour cette application. Ces produits insecticides contiennent des substances actives similaires à celles qui servent à la confection des produits anti moustiques domestiques qu'on trouve en pharmacie et dans le commerce.

Actions à réaliser

- Information préalable des parents (affichage, mot écrit dans les carnets scolaires).

Recommandations à mettre en œuvre la veille du traitement

- Fermeture des ouvrants et arrêts des systèmes de ventilation avant et pendant la durée du traitement ;

- Rentrer le linge et les jouets des enfants ;

- Mettre à l'abri, en préalable au traitement, tous les objets et éléments de mobilier amovibles présents à l'extérieur (mise à l'intérieur des locaux) ;

- Protéger les éventuels animaux présents (mise à l'abri des animaux et de leurs gamelles d'eau et nourriture, couverture des bassins piscicoles).

Recommandations après le traitement et avant le retour des enfants sur site

- Les ouvrants pourront être ré-ouverts une heure après l'aspersion et les ventilations mécaniques pourront être remises en marche selon ce même délai ;

- Rinçage à « grandes eaux » (eau claire) des éléments n'ayant pu être mis à l'abri y compris les lavabos et sanitaires extérieurs, en veillant à la bonne évacuation des eaux résiduelles ;

- Les enfants pourront accéder de nouveau aux zones extérieures traitées, dès le début de l'après-midi suivant le traitement.

- Récolte et consommation des denrées issues des jardins pédagogiques : attendre 3 jours après l'intervention avant de consommer des légumes et des fruits du potager ou jardin pédagogique, après les avoir préalablement lavés et épluchés.